



Avis des élus du CSE sur la demande de dérogation au temps de travail relative à l'opération Tour de France 2023

Les élus donnent un avis positif à la demande de dérogation au temps de travail relative à l'édition 2023 du Tour de France, sous réserve du respect du planning prévisionnel présenté aux élus.

Ils saluent le recours à une équipe supplémentaire pour assurer une rotation sur la machinerie.

Les élus demandent que les chargés de production respectent la consigne de la direction de remettre les RIA validés à chaque salarié hebdomadairement.

Ils demandent enfin, comme les années précédentes, qu'un bilan avec présentation des planning réalisés leur soit fait à l'issue de l'opération.

**Adopté à l'unanimité des 23 votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 25 mai 2023